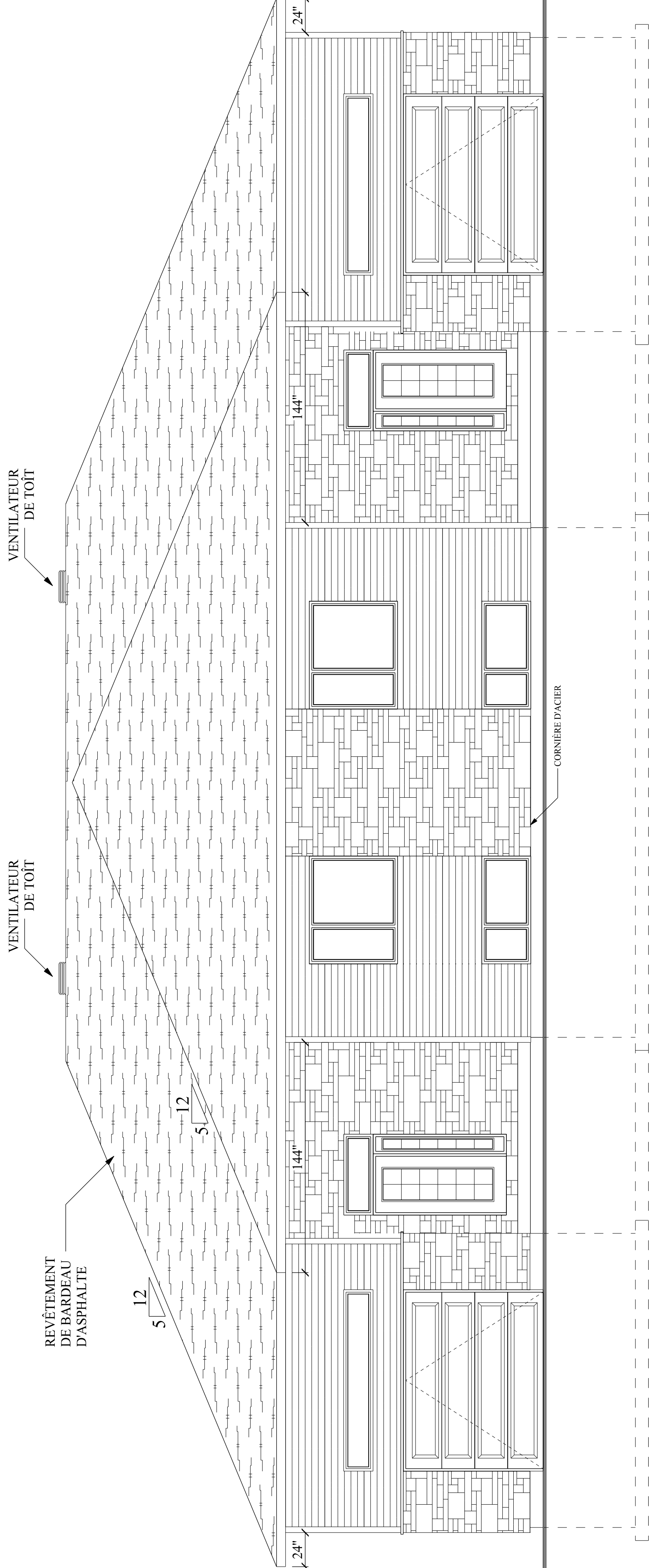


NOTES GÉNÉRALES :

- NOTE 1  
TOUTES LES GALERIES DONT LA DENIVELLATION PAR RAPPORT AU SOL EST DE 24po ET PLUS, DOIVENT ÊTRE PROTÉGÉES PAR DES GARDE-CORPS D'UNE HAUTEUR MINIMALE DE 42po. LES PARTIES ADJUREES NE DOIVENT PAS PERMETTRE LE PASSAGE D'UN OBJET SPHERIQUE DE 9po.
- NOTE 2  
IL DOIT Y AVOIR UN AVERTISSEUR DE FUMÉE SUR CHAQUE NIVEAU DE PLANCHER.
- NOTE 3  
L'OUVERTURE DÉGAGÉE DE LA PARTIE OUVRANTE D'UNE FENÊTRE DE CHAMBRE NE DOIT PAS AVOIR DE DIMENSION INFÉRIEURE À 15po DE HAUTEUR, AINSI QUE 15" DE LARGEUR.
- NOTE 4  
PRÉVOIR SYSTÈME DE VENTILATION MÉCANIQUE CAPABLE DE FOURNIR LE TAUX DE RENOUVELLEMENT D'AIR PRÉSCRITS PAR LE CODE DE CONSTRUCTION. LE SYSTÈME DE VENTILATION DOIT ÊTRE SÛR ET ASSURER AINSI QUE L'AIR EXTÉRIEUR EST DISTRIBUÉ DANS TOUT LA MAISON.
- NOTE 5  
LES ARMURES DE CUISINE ET DES SALLES DE BAINS SONT À VÉRIFIER AVEC LE PROPRIÉTAIRE POUR LE TYPE DE CASSIONS À UTILISER. LE TAUX DE RENOUVELLEMENT D'AIR PRÉSCRIT DE CEUX SPÉCIFIÉ AU PLAN, AVANT D'ÉCARTER LA PLOMBERIE.
- NOTE 6  
LES SALLES DE BAINS SONT À VÉRIFIER AVEC LE PROPRIÉTAIRE POUR S'ASSURER DE L'EMPLACEMENT EXACTE DES APPAREILS SANITAIRES.
- NOTE 7  
LES HOTTES ET VENTILATEURS MÉCANIQUE DEVONT ÉVACUER À L'EXTÉRIEUR.
- NOTE 8  
PRÉVOIR SÉPARATION ÉTANCHE ENTRE LE GARAGE ET LA RÉSIDENCE ( MUR, PLAFOND ET PORTE).
- NOTE 9  
LA DIMENSION DES POUTRES DEVONT ÊTRE VÉRIFIÉ AVANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX.
- NOTE 10  
LES FENÊTRES DONT LES APPUIS SONT SITUÉ À MOINS DE 36" DU PLANCHER DEVONT AVOIR UN LIMITEUR D'OUVERTURE À 4"



DESSIN RÉALISÉ PAR : \_\_\_\_\_

**SÉBASTIEN BOUDREAU TP.**

TITRE DU PROJET \_\_\_\_\_

SEMI-DÉTACHÉ \_\_\_\_\_

LES CONSTRUCTIONS  
RÉNOVATIONS JONCAS

ADRESSE DU PROJET \_\_\_\_\_

Rue \_\_\_\_\_  
VILLE : \_\_\_\_\_

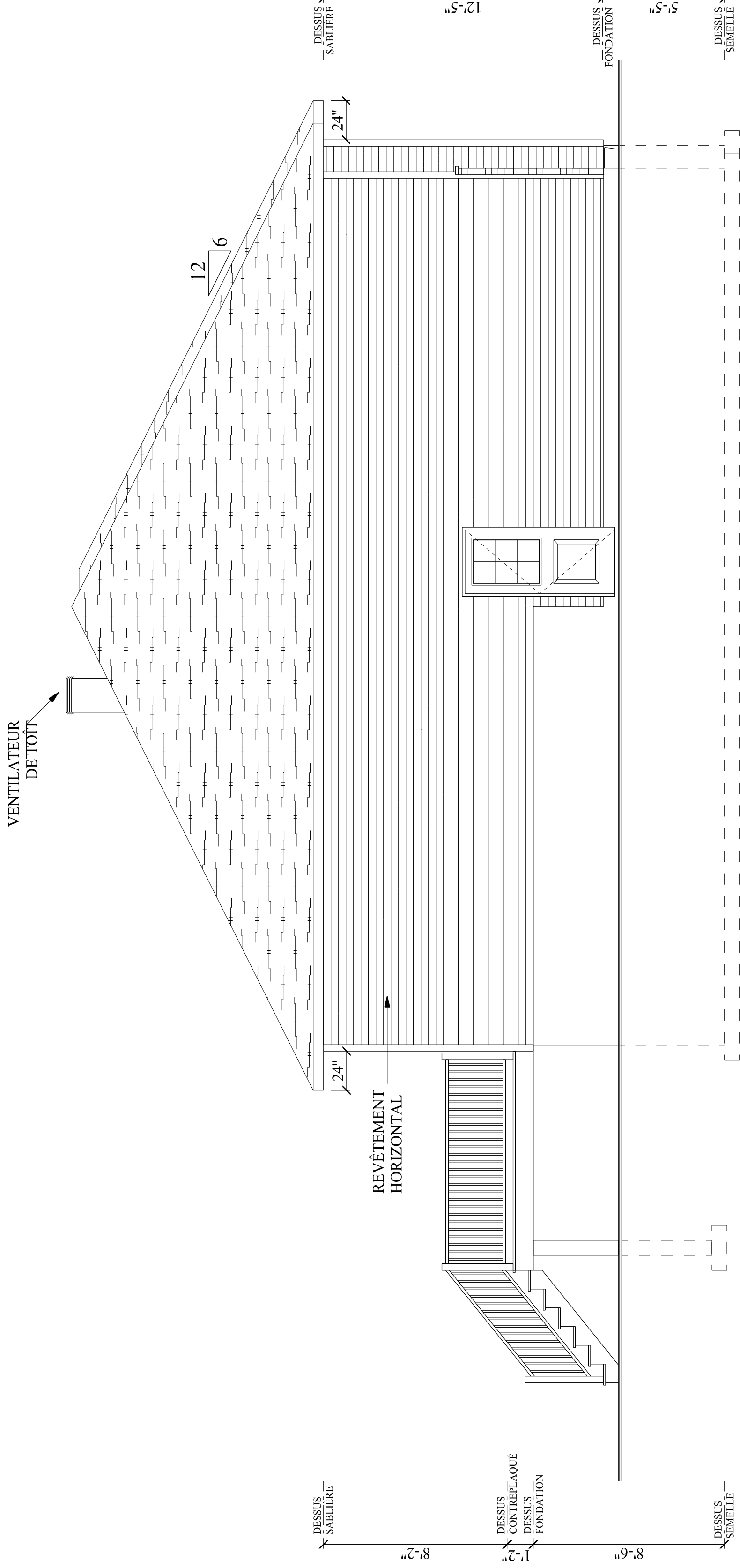
EN DATE : 6 MAI 2019

ÉCHELLE DU DESSIN : 0'-1/4" = 1'-0"

ÉLÉVATION AVANT

**NOTES GÉNÉRALES :**

- NOTE 1  
TOUTES LES GALERIES DONT LA DÉNIVELLATION PAR RAPPORT AU SOL EST DE 24" ET PLUS, DOIVENT ÊTRE PROTÉGÉES PAR DES GARDE-CORPS D'UNE HAUTEUR MINIMALE DE 42". LES PARTIES ADJACENTES NE DOIVENT PAS PERMETTRE LE PASSAGE D'UN OBJET SPHÉRIQUE DE 4".
- NOTE 2  
IL DOIT Y AVOIR UN AVERTISSEUR DE FUMÉE SUR CHAQUE NIVEAU DE PLANCHER.
- NOTE 3  
L'OUVERTURE DÉGAGÉE DE LA PARTIE OUVRANTE D'UNE FENÊTRE DE CHAMBRE NE DOIT PAS AVOIR DE DIMENSION INFÉRIEURE À 15" DE HAUTEUR, AINSI QUE 15" DE LARGEUR.
- NOTE 4  
PRÉVOIR SYSTÈME DE VENTILATION MÉCANIQUE CAPABLE DE FOURNIR LES TAUX DE RENOUVELLEMENT D'AIR PRÉSCRITS PAR LE CODE DE CONSTRUCTION. LE SYSTÈME DE VENTILATION S'ASSURER AINSI QUE L'AIR EXTÉRIEUR EST DISTRIBUÉ DANS TOUT LA MAISON.
- NOTE 5  
LES ARMOIRES DE CUISINE ET DES SALLLES DE BAINS SONT À VÉRIFIER AVEC LE PROPRIÉTAIRE POUR LE TYPE DE CAISSONS À MONTRE EN CUIVRE. LES CAISSONS DOIVENT ÊTRE DÉMONTÉS DE CEUX SÉCHÉ AU PLAN, AVANT D'EXÉCUTER LA PLOMBERIE À L'EXTÉRIEUR.
- NOTE 6  
LES SALLLES DE BAINS SONT À VÉRIFIER AVEC LE PROPRIÉTAIRE POUR S'ASSURER DE L'EMPLACEMENT EXACTE DES APPAREILS SANITAIRES.
- NOTE 7  
LES HOTTES ET VENTILATEURS MÉCANIQUE DEVRONT ÉVACUER À L'EXTÉRIEUR.
- NOTE 8  
PRÉVOIR SÉPARATION ÉTANCHE ENTRE LE GARAGE ET LA RÉSIDENCE (MUR, PLAFOND ET PORTE).
- NOTE 9  
LA DIMENSION DES POUTRES DEVRONT ÊTRE VÉRIFIÉ AVANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX.
- NOTE 10  
LES FENÊTRES DONT LES APPUIS SONT SITUÉ À MOINS DE 36" DU PLANCHER DEVRONT AVOIR UN LIMITEUR D'OUVERTURE À 4"



DESSIN RÉALISÉ PAR :

**SÉBASTIEN BOUDREAU TP.**

TITRE DU PROJET

SEMI-DÉTACHÉ

LES CONSTRUCTIONS  
RÉNOVATIONS JONCAS

ADRESSE DU PROJET

Rue

VILLE :

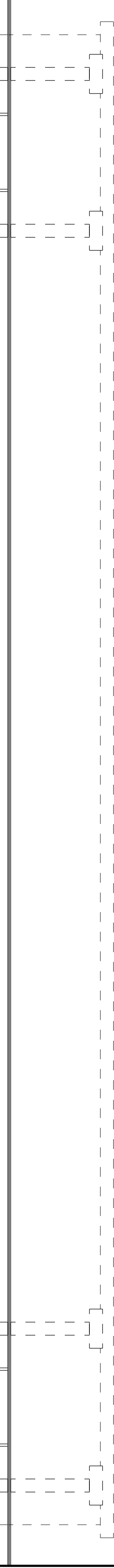
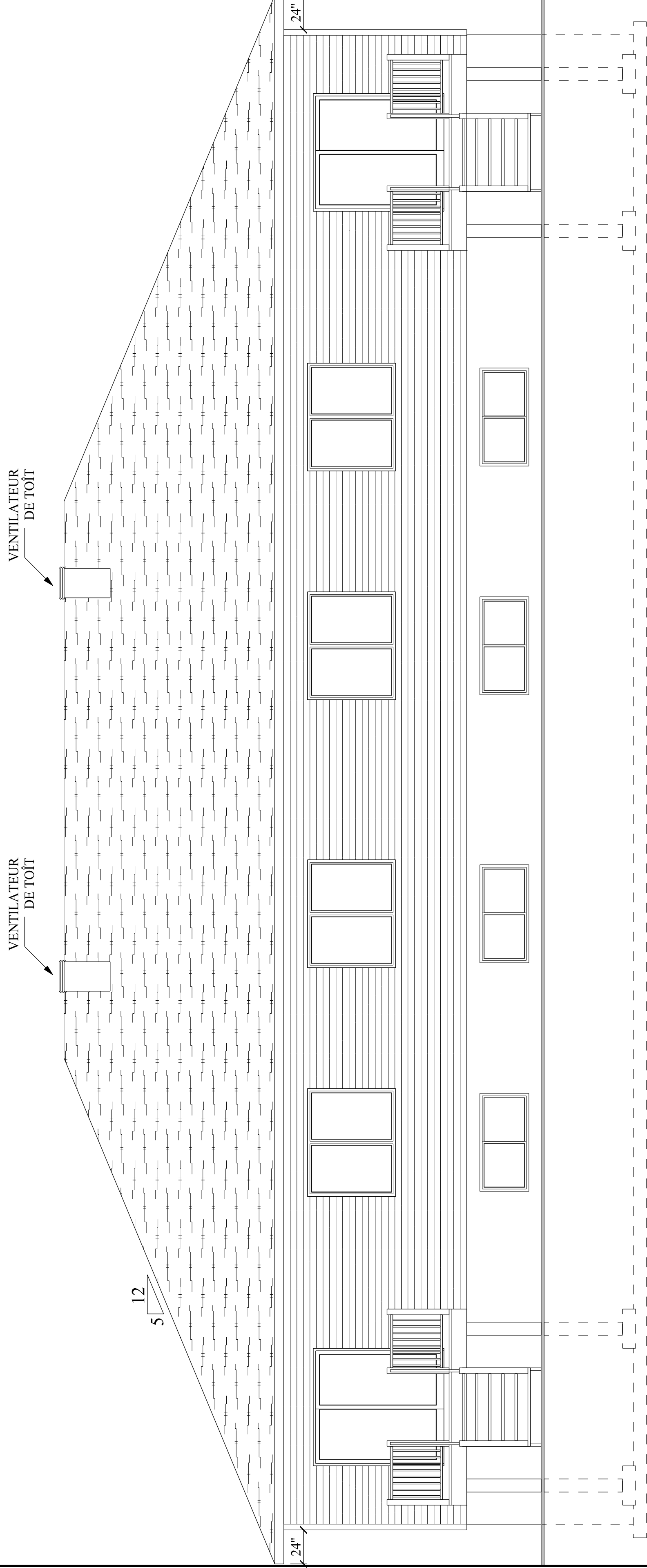
**ÉLÉVATION GAUCHE**

EN DATE : 6 MAI 2019

ÉCHELLE DU DESSIN : 0'-1/4" = 1'-0"

**NOTES GÉNÉRALES :**

- NOTE 1**  
TOUTES LES GALERIES DONT LA DÉNIVELLATION PAR RAPPORT AU SOL EST DE 2400 ET PLUS, DOIVENT ÊTRE PROTÉGÉES PAR DES GARDE-CORPS D'UNE HAUTEUR MINIMALE DE 2900. LES PARTIES AIGUËES NE DOIVENT PAS PERMETTRE LE PASSAGE D'UN OBJET SPHÉRIQUE DE 400.
- NOTE 2**  
IL DOIT Y AVOIR UN AVERTISSEUR DE FUMÉE SUR CHAQUE NIVEAU DE PLANCHER.
- NOTE 3**  
L'OUVERTURE DÉGAGÉE DE LA PARTIE OUVRANTE D'UNE FENÊTRE DE CHAMBRE NE DOIT PAS AVOIR DE DIMENSION INFÉRIEURE À 15000 DE HAUTEUR AINSI QUE 15" DE LARGEUR.
- NOTE 4**  
PRÉVOIR SYSTÈME DE VENTILATION MÉCANIQUE CAPABLE DE FOURNIR LES TAUX DE RENOUVELLEMENT D'AIR PRÉSCRITS PAR LE CODE DE CONSTRUCTION. LE SYSTÈME DE VENTILATION DOIT S'ASSURER AINSI QUE L'AIR EXTÉRIEUR EST DISTRIBUÉ DANS TOUT LA MAISON.
- NOTE 5**  
LES ARMOIRES DE CUISINE ET DES SALLES DE BAINS SONT À VÉRIFIER AVEC LE PROPRIÉTAIRE POUR LE TYPE DE CAISSONS SANITAIRES. LES APPAREILS SANITAIRES DOIVENT ÊTRE DÉTECTÉS À L'AVANT D'EXÉCUTER LA PLOMBERIE DE CEUX SÉCHÉ AU PLAN, AVANT D'EXÉCUTER LA PLOMBERIE.
- NOTE 6**  
LES SALLES DE BAINS SONT À VÉRIFIER AVEC LE PROPRIÉTAIRE POUR S'ASSURER DE L'EMPLACEMENT EXACTE DES APPAREILS SANITAIRES.
- NOTE 7**  
LES HOTTES ET VENTILATEURS MÉCANIQUE DEVONT ÉVACUER À L'EXTÉRIEUR.
- NOTE 8**  
PRÉVOIR SÉPARATION ÉTANCHE ENTRE LE GARAGE ET LA RÉSIDENCE (MUR, PLAFOND ET PORTE).
- NOTE 9**  
LA DIMENSION DES POUTRES DEVONT ÊTRE VÉRIFIÉ AVANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX.
- NOTE 10**  
LES FENÊTRES DONT LES APPUIS SONT SITUÉ À MOINS DE 36" DU PLANCHER DEVONT AVOIR UN LIMITEUR D'OUVERTURE À 4"



DESSIN RÉALISÉ PAR : \_\_\_\_\_

SÉBASTIEN BOUDREAU TP.

TITRE DU PROJET \_\_\_\_\_

SEMI-DÉTACHÉ

LES CONSTRUCTIONS  
RÉNOVATIONS JONCAS

ADRESSE DU PROJET \_\_\_\_\_

Rue \_\_\_\_\_  
VILLE : \_\_\_\_\_

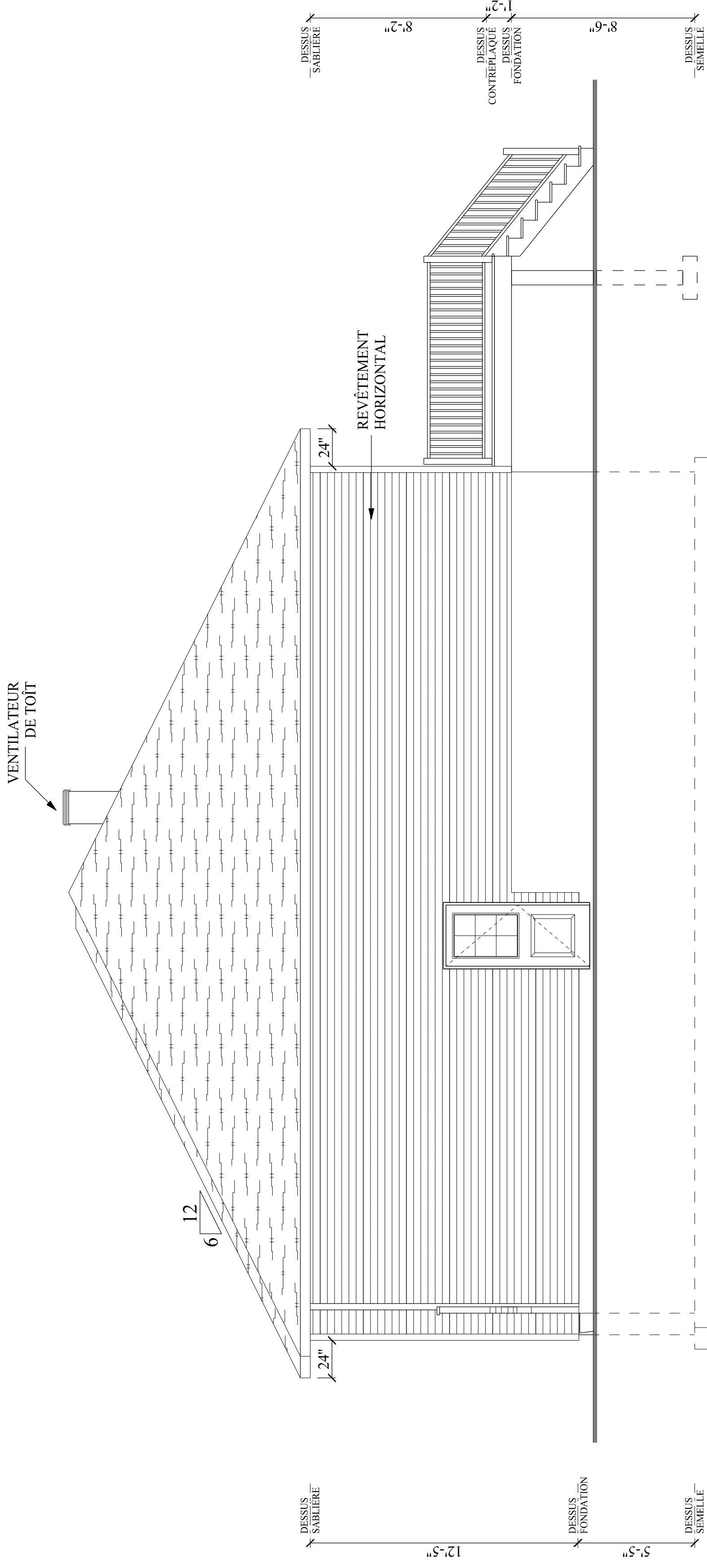
EN DATE : 6 MAI 2019

ÉCHELLE DU DESSIN : 0'-1/4" = 1'-0"

**ÉLÉVATION ARRIÈRE**

**NOTES GÉNÉRALES :**

- NOTE 1**  
TOUTES LES GALERIES DONT LA DÉNIVELLATION PAR RAPPORT AU SOL EST DE 24po ET PLUS, DOIVENT ÊTRE PROTÉGÉES PAR DES GARDE-CORPS D'UNE HAUTEUR MINIMALE DE 42po. LES PARTIES AJOURÉES NE DOIVENT PAS PERMETTRE LE PASSAGE D'UN OBJET SPHÉRIQUE DE 4po.
- NOTE 2**  
IL DOIT Y AVOIR UN AVERTISSEUR DE FUMÉE SUR CHAQUE NIVEAU DE PLANCHER.
- NOTE 3**  
L'OUVERTURE DÉGAGÉE DE LA PARTIE OUVRANTE D'UNE FENÊTRE DE CHAMBRE NE DOIT PAS AVOIR DE DIMENSION INFÉRIEURE À 15po DE HAUTEUR, ANSI QU'À 15" DE LARGEUR.
- NOTE 4**  
PRÉVOIR SYSTÈME DE VENTILATION MÉCANIQUE CAPABLE DE FOURNIR LES TAUX DE RENOUVELLEMENT D'AIR PRÉSCRITS PAR LE CODE NATIONAL DE CONSTRUCTION. LE SYSTÈME DOIT S'ASSURER AUSSI QUE L'AIR EXTÉRIEUR EST DISTRIBUÉ DANS TOUT LA MAISON.
- NOTE 5**  
LES ARMOIRES DE CUISINE ET DES SALLES DE BAINS SONT À VÉRIFIER AVEC LE PROPRIÉTAIRE POUR LE TYPE DE CASSIONS À MONTRENTRE À L'INTÉRIEUR. LE PROPRIÉTAIRE DOIT S'ASSURER DE CEUX SPÉCIFIÉ AU PLAN, AVANT D'EXÉCUTER LA PLUMBERIE.
- NOTE 6**  
LES SALLES DE BAINS SONT À VÉRIFIER AVEC LE PROPRIÉTAIRE POUR S'ASSURER DE L'EMPLACEMENT EXACTE DES APPAREILS SANITAIRES.
- NOTE 7**  
LES HOTTES ET VENTILATEURS MÉCANIQUE DEVONT ÉVACUER À L'EXTÉRIEUR.
- NOTE 8**  
PRÉVOIR SÉPARATION ÉTANCHE ENTRE LE GARAGE ET LA RÉSIDENCE (MUR, PLAFOND ET PORTE).
- NOTE 9**  
LA DIMENSION DES POUTRES DEVONT ÊTRE VÉRIFIÉ AVANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX.
- NOTE 10**  
LES FENÊTRES DONT LES APRUIS SONT SITUÉ À MOINS DE 36" DU PLANCHER DEVONT AVOIR UN LIMITEUR D'OUVERTURE À 4"



DESSIN RÉALISÉ PAR :

**SÉBASTIEN BOUDREAU TP.**

TITRE DU PROJET

SEMI-DÉTACHÉ

LES CONSTRUCTIONS  
RÉNOVATIONS JONCAS

ADRESSE DU PROJET

Rue \_\_\_\_\_  
VILLE : \_\_\_\_\_

EN DATE : 6 MAI 2019

ÉCHELLE DU DESSIN : 0'-1/4" = 1'-0"

**ÉLÉVATION DROITE**

**NOTES GÉNÉRALES :**

- NOTE 1 : LES GALERIES SONT LA DÉNOUILLATION PAR RAPPORT AU SOL DES 2<sup>es</sup> ET PLUS, DOIVENT ÊTRE PROTÉGÉES PAR DES GARDE-CORPS D'UNE HAUTEUR MINIMALE DE 42po. LES PARTIES ADJACENTES NE DOIVENT PAS PERMETTRE LE PASSAGE D'UN OBJET SPHÉRIQUE DE 4po.
- NOTE 2 : IL DOIT Y AVOIR UN AVERTISSEUR DE FUMÉE SUR CHAQUE NIVEAU DE PLANCHER.
- NOTE 3 : L'OUVERTURE DÉGAGÉE DE LA PARTIE OUVRANTE D'UNE FENÊTRE DE CHAMBRE NE DOIT PAS AVOIR DE DIMENSION INTÉRIEURE À 19po DE HAUTEUR, AINSI QUE 15" DE LARGEUR.
- NOTE 4 : PRÉVOIR SYSTÈME DE VENTILATION MÉCANIQUE CAPABLE DE FOURNIR LES TAUX DE RENOUVELLEMENT D'AIR PRÉSCRITS PAR LE CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC (C.N.B. 1995). S'ASSURER AINSI QUE L'AIR EXTÉRIEUR EST DISTRIBUÉ DANS TOUT LA MAISON.
- NOTE 5 : LES ARMOIRES DE CUISINE ET DES SALLES DE BAINS SONT À VÉRIFIER AVEC LE PROPRIÉTAIRE POUR LE TYPE DE CAISSONS, AINSI QUE LES DIMENSIONS, CAR ELLES PEUVENT DIFFÉRER DE CEUX SPÉCIFIÉS AU PLAN, AVANT D'EXÉCUTER LA PLOMBERIE.
- NOTE 6 : LES SALLES DE BAINS SONT À VÉRIFIER AVEC LE PROPRIÉTAIRE POUR S'ASSURER DE L'EMPLACEMENT EXACT DES APPAREILS SANITAIRES.
- NOTE 7 : LES FROTTES ET VENTILATEURS MÉCANIQUES DEVONT ÉVACUER À L'EXTÉRIEUR.
- NOTE 8 : PRÉVOIR SÉPARATION ÉTANCHE ENTRE LE GARAGE ET LA RÉSIDENCE (MUR, PLAFOND ET PORTE).
- NOTE 9 : LA DIMENSION DES POUTRES DEVONT ÊTRE VÉRIFIÉE AVANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX.
- NOTE 10 : LES FENÊTRES DONT LES APPUIS SONT SITUÉS À MOINS DE 36" DU PLANCHER DEVONT AVOIR UN LIMITEUR D'OUVERTURE À 4"

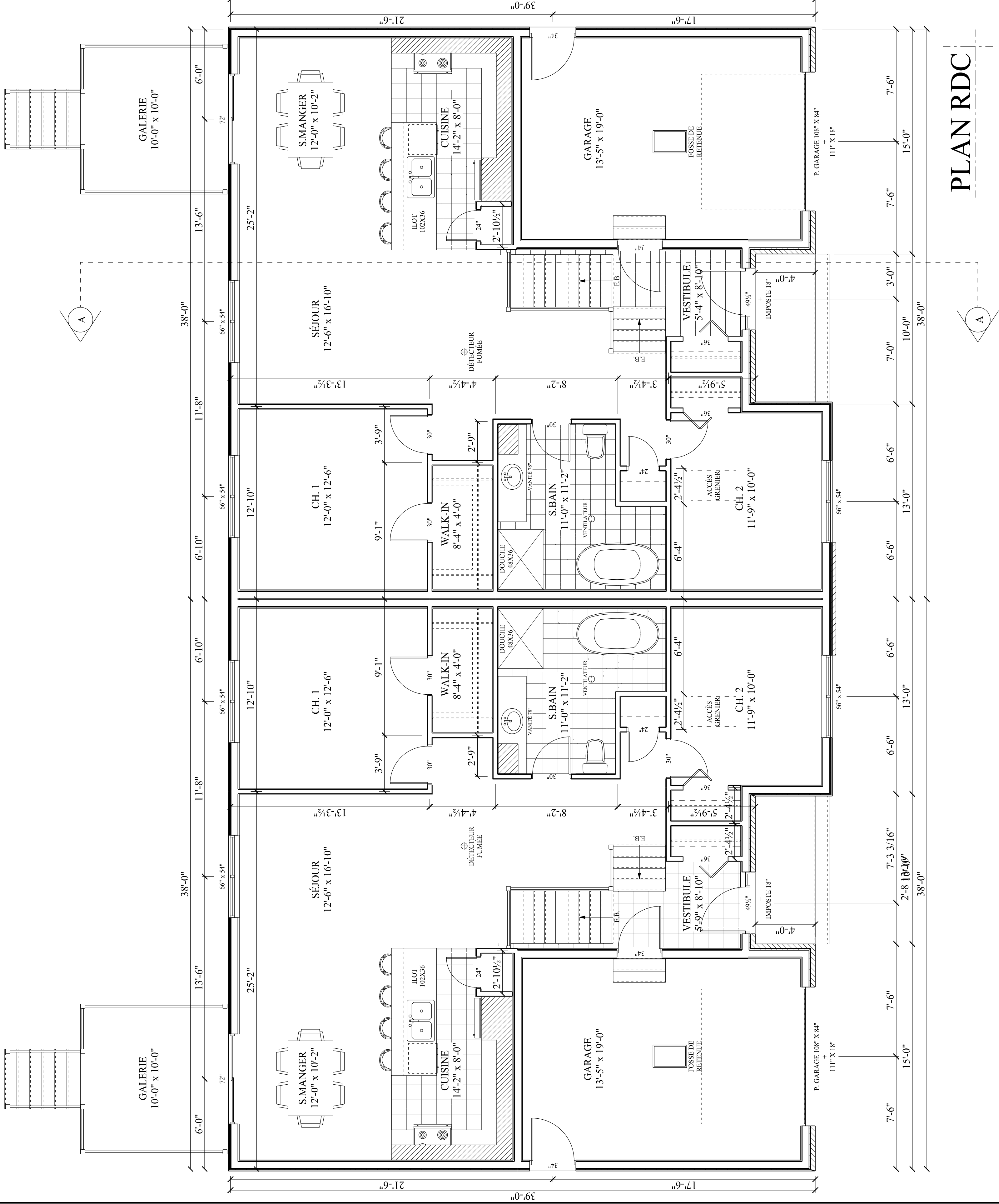
DESSIN RÉALISÉ PAR :  
**SÉBASTIEN BOUDREAU TP.**

TITRE DU PROJET :  
**SEMI-DÉTACHÉ**  
**LES CONSTRUCTIONS**  
**RÉNOVATIONS JONCAS**

ADRESSE DU PROJET :  
Rue \_\_\_\_\_  
VILLE : \_\_\_\_\_

EN DATE : 6 MAI 2019

ÉCHELLE DU DESSIN : 0'-1/4" = 1'-0"



**NOTES GÉNÉRALES :**

- NOTE 1  
TOUTES LES GALERIES SONT LA DÉNOUILLATION PAR RAPPORT AU SOL EST DE 200 ET PLUS. DOIVENT ÊTRE PROTÉGÉES PAR DES GARDE-CORPS D'UNE HAUTEUR MINIMALE DE 420. LES PARTIES ADOURIES NE DOIVENT PAS PERMETTRE LE PASSAGE D'UN OBJET SPHÉRIQUE DE 400.
- NOTE 2  
IL DOIT Y AVOIR UN AVERTISSEUR DE FUMÉE SUR CHAQUE NIVEAU DE PLANCHER.
- NOTE 3  
L'OUVERTURE DÉGAGÉE DE LA PARTIE OUVRANTE D'UNE FENÊTRE DE CHAMBRE NE DOIT PAS AVOIR DE DIMENSION INTÉRIEURE À 190 DE HAUTEUR, AINSI QUE 15" DE LARGEUR.
- NOTE 4  
PRÉVOIR SYSTÈME DE VENTILATION MÉCANIQUE CAPABLE DE FOURNIR LES TAUX DE RENOUVELLEMENT D'AIR PRÉSCRITS PAR LE CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC (C.N.B. 1995). S'ASSURER AINSI QUE L'AIR EXTÉRIEUR EST DISTRIBUÉ DANS TOUT LA MAISON.
- NOTE 5  
LES ARMOIRES DE CURSINE ET DES SALLES DE BAINS SONT À VÉRIFIER AVEC LE PROPRIÉTAIRE POUR LE TYPE DE CAISSONS AINSI QUE LES DIMENSIONS. CAR ELLES PEUVENT DIFFÉRER DE CEUX SPÉCIFIÉ AU PLAN, AVANT D'EXÉCUTER LA PLOMBERIE.
- NOTE 6  
LES SALLES DE BAINS SONT À VÉRIFIER AVEC LE PROPRIÉTAIRE POUR S'ASSURER DE L'EMPLACEMENT EXACT DES APPAREILS SANITAIRES.
- NOTE 7  
LES HOTTES ET VENTILATEURS MÉCANIQUE DOIVENT ÉVACUER À L'EXTÉRIEUR.
- NOTE 8  
PRÉVOIR SÉPARATION ÉTANCHE ENTRE LE GARAGE ET LA RÉSIDENCE (MUR, PLAFOND ET PORTE).
- NOTE 9  
LA DIMENSION DES POUTRES DOIVENT ÊTRE VÉRIFIÉE AVANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX.
- NOTE 10  
LES FENÊTRES DONT LES APPUIS SONT SITUÉS À MOINS DE 36" DU PLANCHER DOIVENT AVOIR UN LIMITEUR D'OUVERTURE À 4"

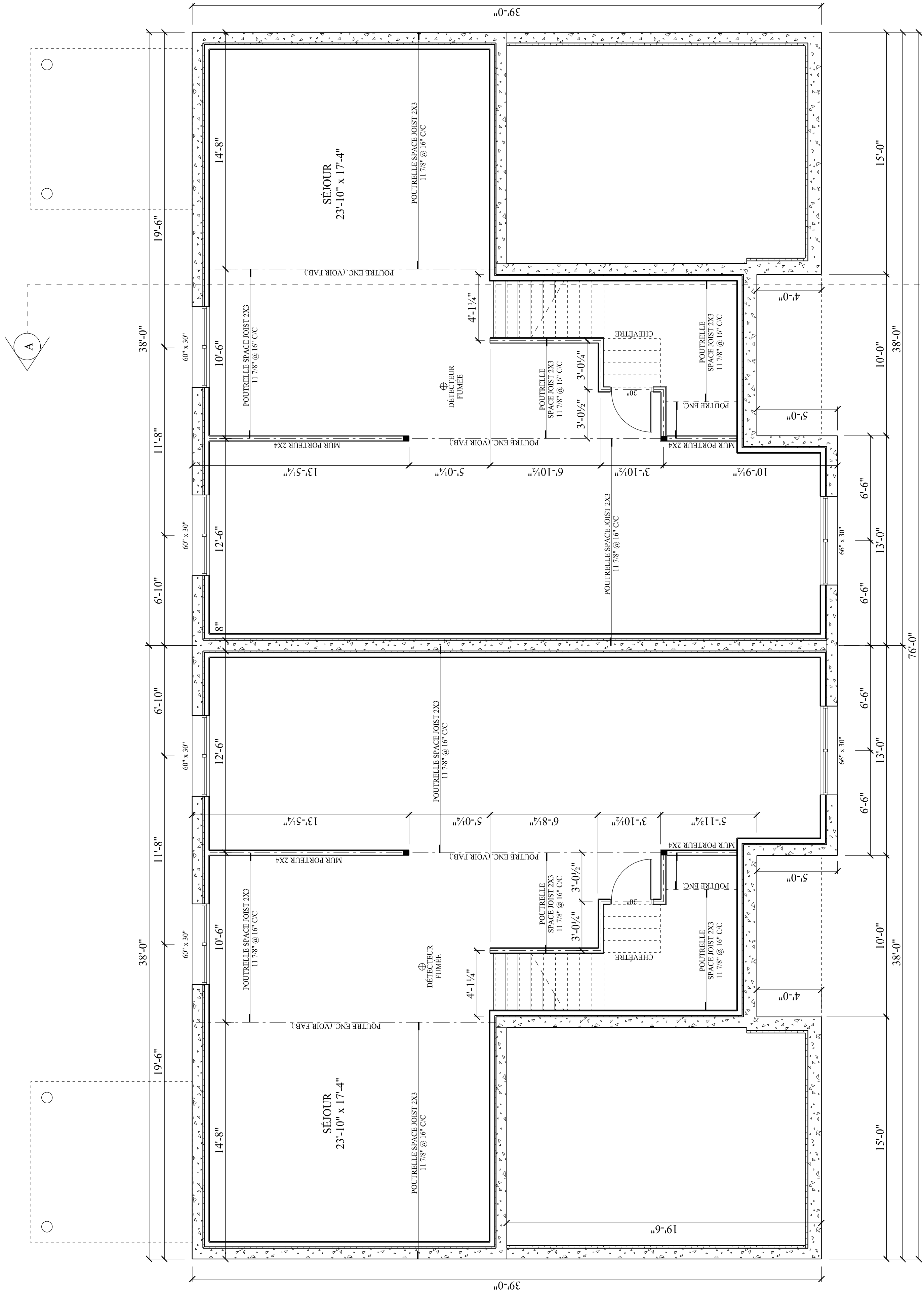
DESSIN RÉALISÉ PAR : \_\_\_\_\_  
**SÉBASTIEN BOUDREAU TP.**

TITRE DU PROJET : \_\_\_\_\_  
**SEMI-DÉTACHÉ**  
**LES CONSTRUCTIONS**  
**RÉNOVATIONS JONCAS**

ADRESSE DU PROJET : \_\_\_\_\_  
Rue \_\_\_\_\_  
VILLE : \_\_\_\_\_

EN DATE : 6 MAI 2019

ÉCHELLE DU DESSIN : 0'-1/4" = 1'-0"



**PLAN SOUS-SOL**

**NOTES GÉNÉRALES :**

- NOTE 1 : POUR LES GALERIES PONT LA DÉNOUILLATION PAR RAPPORT AU SOL EST DE 200<sup>mm</sup> ET PLUS, DOIVENT ÊTRE PROTÉGÉES PAR DES GARDE-CORPS D'UNE HAUTEUR MINIMALE DE 420<sup>mm</sup>. LES PARTIES ADOURÉES NE DOIVENT PAS PERMETTRE LE PASSAGE D'UN OBJET SPHÉRIQUE DE 40<sup>mm</sup>.
- NOTE 2 : IL DOIT Y AVOIR UN AVERTISSEUR DE FUMÉE SUR CHAQUE NIVEAU DE PLANCHER.
- NOTE 3 : L'OUVERTURE DÉGAGÉE DE LA PARTIE OUVRANTE D'UNE FENÊTRE DE CHAMBRE NE DOIT PAS AVOIR DE DIMENSION INTÉRIEURE À 150<sup>mm</sup> DE HAUTEUR, AINSI QUE 15" DE LARGEUR.
- NOTE 4 : PRÉVOIR SYSTÈME DE VENTILATION MÉCANIQUE CAPABLE DE FOURNIR LES TAUX DE RENOUVELLEMENT D'AIR PRÉSCRITS PAR LE CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC (C.N.B. 1995). S'ASSURER AINSI QUE L'AIR EXTÉRIEUR EST DISTRIBUÉ DANS TOUT LA MAISON.
- NOTE 5 : LES ARMOIRES DE CUISINE ET DES SALLES DE BAINS SONT À VÉRIFIER AVEC LE PROPRIÉTAIRE POUR LE TYPE DE CAISSONS, AINSI QUE LES DIMENSIONS, CAR ELLES PEUVENT DIFFÉRER DE CEUX SPÉCIFIÉS AU PLAN, AVANT D'EXÉCUTER LA PLOMBERIE DE CEUX SPÉCIFIÉS AU PLAN, AVANT D'EXÉCUTER LA PLOMBERIE.
- NOTE 6 : LES SALLES DE BAINS SONT À VÉRIFIER AVEC LE PROPRIÉTAIRE POUR S'ASSURER DE L'EMPLACEMENT EXACT DES APPAREILS SANITAIRES.
- NOTE 7 : LES FORTES ET VENTILATEURS MÉCANIQUES DEVONT ÉVACUER À L'EXTÉRIEUR.
- NOTE 8 : PRÉVOIR SÉPARATION ÉTANCHE ENTRE LE GARAGE ET LA RÉSIDENCE (MUR, PLAFOND ET PORTE).
- NOTE 9 : LA DIMENSION DES POUTRES DEVONT ÊTRE VÉRIFIÉE AVANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX.
- NOTE 10 : LES FENÊTRES DONT LES APPUIS SONT SITUÉS À MOINS DE 36" DU PLANCHER DEVONT AVOIR UN LIMITEUR D'OUVERTURE À 4"

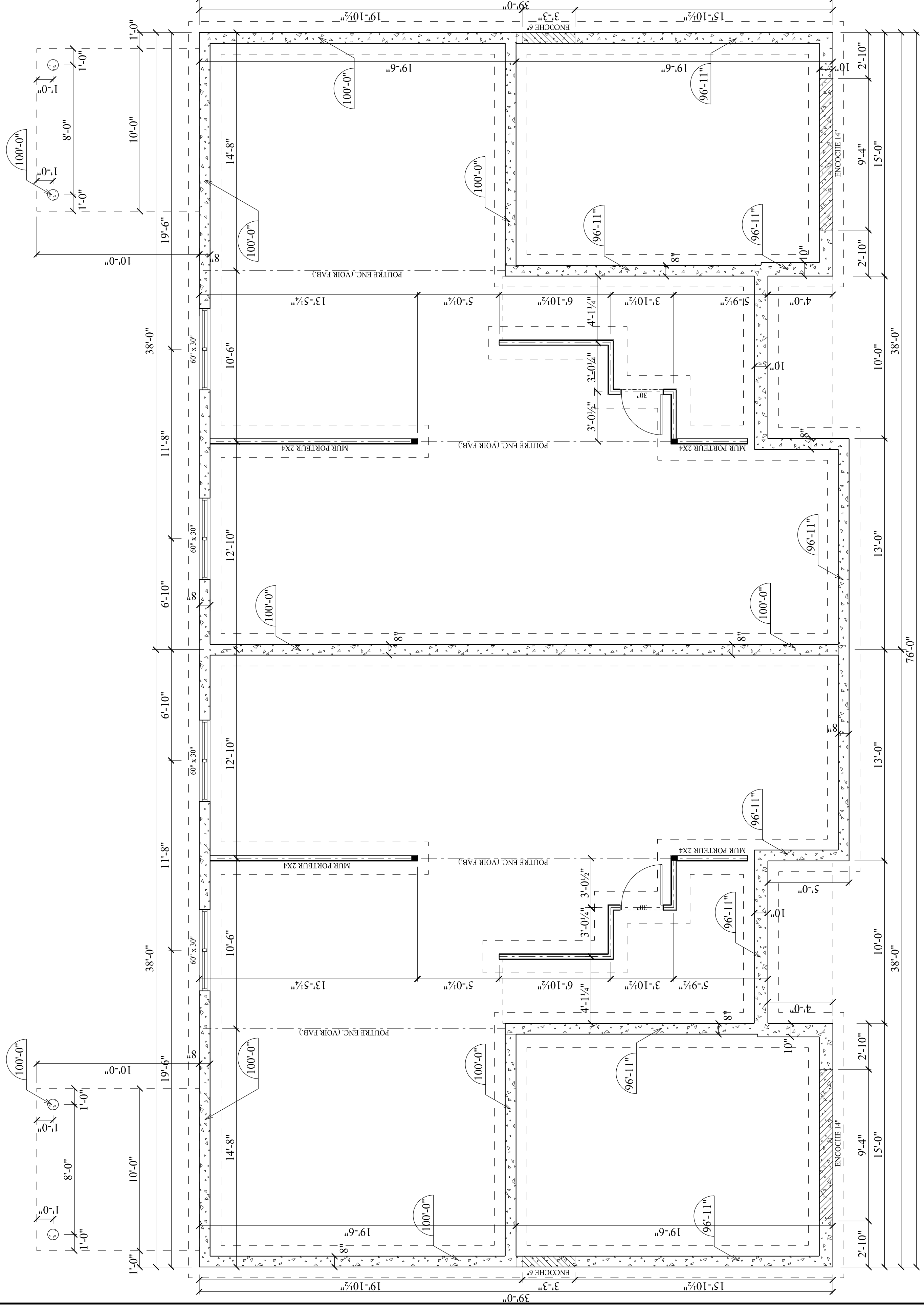
DESSIN RÉALISÉ PAR :  
**SÉBASTIEN BOUDREAU TP.**

TITRE DU PROJET :  
**SEMI-DÉTACHÉ**  
**LES CONSTRUCTIONS**  
**RÉNOVATIONS JONCAS**

ADRESSE DU PROJET :  
Rue \_\_\_\_\_  
VILLE : \_\_\_\_\_

EN DATE : 6 MAI 2019

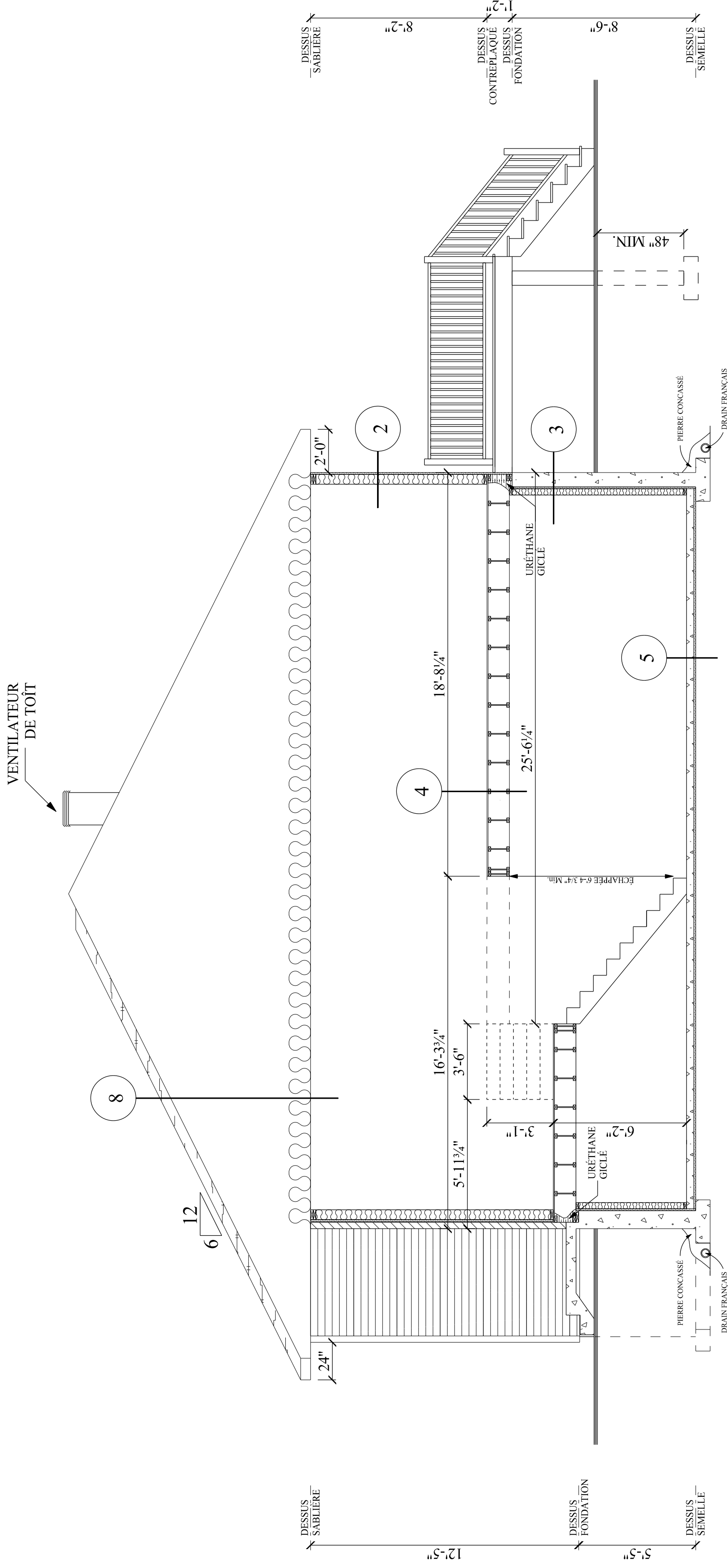
ÉCHELLE DU DESSIN : 0'-1/4" = 1'-0"



**PLAN FONDATION**

NOTES GÉNÉRALES :

- NOTE 1  
TOUTES LES GALERIES DONT LA DÉNIVELLATION PAR RAPPORT AU SOL EST DE 2"PO ET PLUS, DOIVENT ÊTRE PROTÉGÉES PAR DES GARDE-CORPS D'UNE HAUTEUR MINIMALE DE 42". LES PARTIES AJOURÉES NE DOIVENT PAS PERMETTRE LE PASSAGE D'UN OBJET SPHÉRIQUE DE 4".
- NOTE 2  
IL DOIT Y AVOIR UN AVERTISSEUR DE FUMÉE SUR CHAQUE NIVEAU DE PLANCHER.
- NOTE 3  
L'OUVERTURE DÉGAGÉE DE LA PARTIE OUVRANTE D'UNE FENÊTRE DE CHAMBRE NE DOIT PAS AVOIR DE DIMENSION INFÉRIEURE À 15"PO DE HAUTEUR, AINSI QUE 15" DE LARGEUR.
- NOTE 4  
PRÉVOIR SYSTÈME DE VENTILATION MÉCANIQUE CAPABLE DE FOURNIR LE TAUX DE RENOUVELLEMENT D'AIR PRÉSCRITS POUR LES CHAMBRES ET BAINS. LE SYSTÈME DE VENTILATION DOIT ÊTRE SÛR ET SASSURER AUSSI QUE L'AIR EXTÉRIEUR EST DISTRIBUÉ DANS TOUT LA MAISON.
- NOTE 5  
LES ARMURES DE CUISINE ET DES SALLES DE BAINS SONT À VÉRIFIER AVEC LE PROPRIÉTAIRE POUR LE TYPE DE CAISSONS À MONTRE-TOUR À INSTALLER AVANT D'ÉCARTER LA PLOMBERIE DE CEUX SPÉCIFIÉS AU PLAN, AVANT D'ÉCARTER LA PLOMBERIE.
- NOTE 6  
LES SALLES DE BAINS SONT À VÉRIFIER AVEC LE PROPRIÉTAIRE POUR S'ASSURER DE L'EMPLACEMENT EXACTE DES APPAREILS SANITAIRES.
- NOTE 7  
LES HOTTES ET VENTILATEURS MÉCANIQUE DEVONT ÉVACUER À L'EXTÉRIEUR.
- NOTE 8  
PRÉVOIR SÉPARATION ÉTANCHE ENTRE LE GARAGE ET LA RÉSIDENCE (MUR, PLAFOND ET PORTE).
- NOTE 9  
LA DIMENSION DES POUTRES DEVONT ÊTRE VÉRIFIÉ AVANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX.
- NOTE 10  
LES FENÊTRES DONT LES APPUIS SONT SITUÉS À MOINS DE 36" DU PLANCHER DEVONT AVOIR UN LIMITEUR D'OUVERTURE À 4"



- 1 **DALLE GARAGE**  
- Dalle de béton 4" d'épaisseur  
- Treillis métallique 6" x 6" ;  
- Coupe-vapeur, polyéthylène 6 mil.  
- Pierre concassée 3/4" net
- 2 **MUR EXTÉRIEUR**  
- Revêtement Horizontale  
- Fourrures 1" x 3" @ 16" c/c Vertica;  
- Isoclad 1" R-4.66 (pare-air) joints scellés  
- Colombage 2" x 6" @ 16" c/c  
- Laine isolante matelassé R-20  
- Pare-vapeur, joints scellés  
- Fourrures 1" x 3" @ 16" c/c Horizontale  
- Gypse 1/2" vissé
- 3 **FONDATION**  
- Crépis de béton hors sol  
- Mur de fondation de 8" ou 10"  
- Isolant Rigide 1" R-5  
- Colombage 2" x 4" à 16" c/c  
- Laine isolante de fibre de verre en natte R-12  
- Coupe-vapeur : polyéthylène 6 mil.  
- Gypse 1/2" vissé
- 4 **PLANCHER INTÉRIEUR**  
- Panneaux O.S.B. 5/8" emboutetés/ et vissés  
- Poutrelles de plancher ajourées 11 7/8"H @ 16" c/c  
- Fourrures de plancher 1" x 3" @ 16" c/c  
- Gypse 1/2" vissé
- 5 **DALLE INTÉRIEUR**  
- Dalle de béton 4" d'épaisseur  
- Treillis métallique 6" x 6"  
- Coupe-vapeur, polyéthylène 6 mil.  
- Isolant rigide 1" R-5  
- Pierre concassée 3/4" net
- 6 **MUR INTÉRIEUR/GARAGE**  
- Gypse 1/2" vissé  
- Fourrures 1" x 3" @ 16" c/c, horizontal  
- Coupe-vapeur, polyéthylène 6 mil.  
- Colombage 2" x 6" @ 16" c/c  
- Laine isolante de fibre de verre R-20  
- Carton-fibre 1/2" goudronné HP R-1.5  
- Fourrures 1" x 3" @ 16" c/c  
- Gypse 1/2" type "firecode" vissé
- 7 **MUR FONDATION DE TYPE GARAGE**  
- Enduit bitumineux sous-sol  
- Béton 8" ou 10"  
- Isolant rigide 2" R.10 @ 24" sous le sol fini
- 8 **TOITURE**  
- Bardoux d'asphalte 40 ans  
- Panneaux OSB 15/32  
- Fermes de toit à 24" c/c  
- Isolation matelassé R-41  
- Coupe-vapeur, polyéthylène 6mil.  
- Fourrures 1" x 3" @ 16" c/c  
- Gypse 1/2"

COUPE A-A

DESSIN RÉALISÉ PAR : \_\_\_\_\_  
SÉBASTIEN BOUDREAU TP.

TITRE DU PROJET \_\_\_\_\_

SEMI-DÉTACHÉ \_\_\_\_\_

LES CONSTRUCTIONS  
RENOVATIONS JONCAS

ADRESSE DU PROJET \_\_\_\_\_

Rue \_\_\_\_\_  
VILLE : \_\_\_\_\_

EN DATE : 6 MAI 2019

ÉCHELLE DU DESSIN : 0'-1/4" = 1'-0"